Province de Québec
MRC de Portneuf
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne

Projet

RÈGLEMENT NUMÉRO 282-23

RÈGLEMENT NUMÉRO 282-23 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 4 500 000 $ SUR UNE PÉRIODE DE 30 ANS

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE des travaux de voirie pour la réfection des rangs St-Jacques et St-Georges sont nécessaires;

ATTENDU QUE des coûts ont déjà été engagés au montant de 180 405 $ plus les taxes applicables, pour l'évaluation des travaux, la préparation des documents, l'étude géotechnique, la caractérisation environnementale ainsi que l'arpentage, ce qui a eu temporairement un impact sur les réserves de la Municipalité (voir résolutions à l'annexe A) ;

ATTENDU QUE les dépenses projetées seront par le biais du plan d'intervention en infrastructure routières locales (PIIRL) admissibles au programme d'aide à la voirie local (PAVL) volet redressement et/ou redressement;

ATTENDU QUE le projet est conditionnel à l'obtention de subvention;

ATTENDU QUE lorsque les dépenses prévues dans un règlement d'emprunt sont subventionnées à 50 % celui-ci n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement et qu'un dépôt de projet a été donné lors de la séance ordinaire du 12 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement numéro 282-23 soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

ARTICLE 1 **PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 **TITRE**

Le présent règlement porte le titre de règlement numéro 282-23 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 4 500 000 $ sur une période de 30 ans.

ARTICLES 3 **BUT**

Le présent règlement a pour but d'autoriser le conseil à exécuter ou faire exécuter des travaux de réfection pour les rangs Saint-Jacques et Saint-Georges, pour un montant n'excédant pas 4 500 000 $, selon l'estimation préparée par Mme July Bédard en date du 09 juin 2023, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus (voir annexe «B»), lesquels font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 AUTORISATION DE DÉPENSE

Le conseil est autorisé de dépenser une somme de 4 500 000 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5 EMPRUNT

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé, par la présente, à emprunter une somme n'excédant pas 4 500 000 $, remboursable sur une période de 30 ans.

ARTICLE 6 PAIEMENT DE L'EMPRUNT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7 AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8 SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8 : SIGNATURE

Monsieur le maire et la directrice générale sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution du présent règlement.

Article 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Sainte-Christine-d'Auvergne, ce 12e jour du mois de juin 2023.

Raymond Francoeur
Maire

July Bédard
Directrice générale, greffière-trésorière

Avis de motion adopté le : 12 juin 2023
Projet de règlement déposé le :
Règlement adopté le :
Avis public :
Entrée en vigueur :

ANNEXE A

RÉSOLUTIONS

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue au 80, rue Principale, et rediffusée au www.sca.quebec, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 23 août 2021 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M[me] Linda Morin	siège #3
M[me] Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M[me] Stéphanie Readman, trésorière-adjointe, est présente à cette séance.

158-08-21

MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEUR POUR L'ÉVALUATION DES TRAVAUX AINSI QUE LA PRÉPARATION DE DOCUMENT POUR LE DÉPÔT D'UNE SUBVENTION EN LIEN AVEC LA RÉFECTION DU RANG SAINT-JACQUES

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure routière du rang Saint-Jacques se détériore d'année en année;

CONSIDRÉRANT QUE le rang Saint-Jacques est une route de priorité locale 1 et par le biais du plan d'intervention en infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer une demande dans le Programme d'aide à la voirie locale volet redressement et accélération un rapport fait par une firme d'ingénieur est exigé;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été fait auprès de deux firmes d'ingénieurs;

IL EST PROPOSÉ PAR SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité donne le mandat à la compagnie CIMA+ pour effectuer les plans, devis et estimation préliminaire pour la réfection de deux sections du rang Saint-Jacques au montant de 40 000 $ plus les taxes applicables;

QUE la dépenses soit prises à même le budget d'immobilisation prévu à ces fins.

Donné à Sainte-Christine-d'Auvergne le 23 août 2021,

Raymond Francoeur
Maire

July Bédard
Directrice générale, secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue au 80, rue Principale, et rediffusée au www.sca.quebec, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 22 novembre 2021 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Jean-François Paquet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
Vacant	siège #3
M[me] Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M[me] July Bédard, directrice générale, greffière-trésorière, est présente à cette séance.

210-11-21 **MANDAT À LA FIRME CIMA+ POUR LA RÉALISATION DES RELEVÉS D'ARPENTAGE DANS LE RANG SAINT-JACQUES**

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer les plans et devis préliminaires en lien avec la réfection du rang Saint-Jacques, des relevés d'arpentage doivent être fournis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà mandaté la firme CIMA+ en référence de la résolution 158-08-21 et qu'ils ont aussi des arpenteurs qualifiés au sein de leurs entreprises;

IL EST PROPOSÉ PAR SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité mandate la firme CIMA+ pour effectuer les relevés d'arpentage dans le rang Saint-Jacques au montant maximal de 2 210 $ plus les taxes applicables;

QUE la dépense soit prise à même le budget d'immobilisation prévu à ces fins.

Donné à Sainte-Christine-d'Auvergne le 22 novembre 2021,

Raymond Francoeur
Maire

July Bédard
Directrice générale, greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 19 septembre 2022 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Jean-François Paquet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M^me^ Jacinthe Morin	siège #3
M^me^ Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^me^ July Bédard, directrice générale, greffière-trésorière, est présente à cette séance.

179-09-22

MANDAT À CIMA+ POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS FINAUX, L'ACCOMPAGNEMENT POUR LE FINANCEMENT ET L'APPEL D'OFFRE EN LIEN AVEC LA RÉFECTION DU RANG SAINT-JACQUES ET L'AJOUT D'UNE SECTION DANS LE RANG SAINT-GEORGES

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ par le biais de la résolution 158-08-21 s'est fait octroyer un mandat pour l'évaluation des travaux ainsi que la préparation de document pour le dépôt d'une demande de subvention en lien avec la réfection du rang Saint-Jacques et du rang Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent partir en appel d'offre public cet hiver avec des plans et devis conçus par des professionnels;

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt sera adopté lors d'une prochaine séance pour pourvoir aux dépenses en lien avec ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

M. Jean-François Paquet et Mme. Jacinthe Morin font part de leur dissidence.

QUE la Municipalité donne le mandat à la compagnie CIMA+ pour les travaux nommés ci-haut au montant de 68 250 $ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses soient prises à même le budget d'immobilisation prévu à ces fins.

Donné à Sainte-Christine-d'Auvergne le 19 septembre 2022.

Raymond Francoeur
Maire

July Bédard
Directrice générale, greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 19 septembre 2022 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Jean-François Paquet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M[me] Jacinthe Morin	siège #3
M[me] Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M[me] July Bédard, directrice générale, greffière-trésorière, est présente à cette séance.

180-09-22

MANDAT POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET LA CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE PROJET DU RANG SAINT-JACQUES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réfection du rang Saint-Jacques et du rang Saint-Georges, la Municipalité doit effectuer une étude géotechnique et une caractérisation environnementale;

CONSIDRÉANT QUE suite à des demandes de prix, deux soumissionnaires ont déposé une offre soit :

Compagnie	Forages - 40 X	Étude géotechnique	Caractérisation environnementale	Total
Englobe Corp.	34 800,00 $	19 025,00 $	16 120,00 $	69 945,00 $
LEQ laboratoire	55 800,00 $	7 490,00 $	7 490,00 $	70 780,00 $

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt sera adopté lors d'une prochaine séance pour pourvoir aux dépenses en lien avec ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

M. Jean-François Paquet et Mme. Jacinthe Morin font part de leur dissidence.

QUE suite à l'analyse des soumissions et aux recommandations de la firme Cima +, les membres du conseil mandatent la Compagnie Englobe Corp, pour une étude géotechnique et la caractérisation environnementale sur le rang Saint-Jacques, tel que demandé dans le devis, au montant de 69 945.00 $ plus les taxes applicables;

QUE les membres du conseil autorisent Mme July Bédard, directrice générale, greffière-trésorière, sous recommandation de la firme Cima+, à autoriser des forages supplémentaires au montant de 870 $, plus les taxes applicables;

QUE les dépenses soient prises à même le budget d'immobilisation prévu à ces fins.

Donné à Sainte-Christine-d'Auvergne le 19 septembre 2022.

Raymond Francoeur
Maire

July Bédard
Directrice générale, greffière-trésorière

ANNEXE B

ESTIMATION DES COÛTS

Section	Coût estimé par CIMA+	Coût estimé via le PIIRL	Coût estimé pour le règlement d'emprunt	Frais imprévu - 10%	Frais de financement - 10%	Total à demander
Tronçon 1	1 434 983.87 $			- $	- $	- $
Tronçon 2	240 231.50 $	3 547 900.00 $	3 547 900.00 $	- $	- $	- $
Tronçon 3	575 330.78 $			354 790.00 $	390 269.00 $	4 292 959.00 $
Tronçon 4	614 800.20 $	68 100.00 $	68 100.00 $	6 810.00 $	7 491.00 $	82 401.00 $
Frais déjà engendré	- $	- $	- $	- $	- $	180 405.00 $
Total	2 865 346.35 $	3 616 000.00 $	3 616 000.00 $	361 600.00 $	397 760.00 $	4 555 765.00 $
					Total arrondi	**4 500 000 $**

N° CIMA+ : Q23141A
Préparé par : Ambre Scancola
Vérifié par : Melanie Primeau

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE

RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE ET DES PONCEAUX
TRONÇON 1 À TRONÇON 4

Propriétaire : Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
Date :

Sommaire des prix

Épaisseur des matériaux (en mm)	Tronçon 1					Tronçon 2			Tronçon 3			Tronçon 4		
	INITIAL	Recommandation de l'étude géotechnique		Étude géotechnique & pavage augmenté		INITIAL	Recommandation de l'étude géotechnique	Étude géotechnique & pavage augmenté	INITIAL	Recommandation de l'étude géotechnique	Étude géotechnique & pavage augmenté	INITIAL	Recommandation de l'étude géotechnique	Étude géotechnique & pavage augmenté
		± 0+100 à ± 0+765	Reste de T1	± 0+100 à ± 0+765	Reste de T1									
MG-112	900	1 125	500	1 125	500	N/A	400	400	N/A	400	400	900	500	500
MG-20	600	150	150	150	150	300	150	150	300	150	150	600	150	150
Pavage couche de base	/0	40	40	/0	/0	/0	40	/0	/0	40	/0	/0	40	/0
Pavage couche de surface	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Coût avant taxes	1 710 472,00 $	1 322 595,93 $		1 434 983,87 $		269 390,00 $	216 039,50 $	240 231,50 $	650 738,50 $	519 205,34 $	575 330,78 $	795 484,00 $	547 062,60 $	614 800,20 $

Annexe 1 – Tableaux résumé du plan triennal

Sainte-Christine-d'Auvergne

						Routes						Ponceaux				
NoProjet	Tronçon	Année	Description	Localisation	RTSS	Surface	Réseau Prioritaire	Catégorie d'intervention Routes	Intervention Routes	Intervention Glissières de sécurité	Coûts estimés Routes	Indice priorité Route (A/C)	Catégorie d'intervention Ponceaux	Coûts estimés Ponceaux	Coût total
SCH-CHAPEL-001	SCH-RT-4090004000	Année 1	Réfection de la route pour améliorer l'état de la surface. Réfection de ponceau ayant un avis à l'ingénieur et présentant un enjeu de sécurité. Permet l'amélioration du nombre de ponceaux en Mauvais et Très mauvais état.	Rang de la Chapelle, Entre 01+760 et 03+360	4090004000000C	Souple	Oui	Curatif	Planage et revêtement	--	395,900$	0.50	Sécurité	18,600 $	414,500 $
SCH-SJACQU-001	SCH-RT-4095001000	Année 1	Réfection de la route pour corriger un problème d'ornière présentant un enjeu de sécurité routière et pour améliorer l'état de la surface. Remplacement de glissière de sécurité pour corriger un enjeu de sécurité. Réfection de ponceau pour atteindre la cible de ponceaux en Mauvais et très mauvais état.	Rang Saint-Jacques, Entre 00+000 et 05+650	4095001000000C	Souple	Oui	Curatif	Décohésionnement et revêtement	Remplacement	3,459,300$	0.26	Simultanée	5,800 $	3,475,100 $
SCH-SJACQU-002	SCH-RT-4095001000	Année 1	Remplacement de glissière de sécurité pour corriger un enjeu de sécurité.	Rang Saint-Jacques, Entre 00+000 et 00+350	4095001000000C	PT	Oui	Sécurité	--	Remplacement	72,000$	0.00	--	0 $	72,000 $
SCH-SGEORG-001	SCH-RT-4097002000	Année 3	Réfection de la route pour corriger un problème d'ornière présentant un enjeu de sécurité routière et pour améliorer l'état de la surface. Remplacement de glissière de sécurité pour corriger un enjeu de sécurité.	Rang Saint-Georges, Entre 00+000 et 03+000	4097002000000C	Souple	Non	Palliatif	Rapiéçage discontinu	Remplacement	49,000$	0.20	Simultanée	0 $	49,000 $
SCH-SGEORG-002	SCH-RT-4097002000	Année 3	Réfection de ponceau ayant un avis à l'ingénieur et présentant un enjeu de sécurité. Permet l'amélioration du nombre de ponceaux en Mauvais et Très mauvais état.	Rang Saint-Georges Ponceaux entre 01+120 et 03+930	4097002000000C	Gravier	Non	--	--	--	0$	0.00	Palliatif	19,100 $	19,100 $
SCH-SANNES-001	SCH-RT-4094005000	Année 3	Réfection de la route pour corriger un problème d'ornière présentant un enjeu de sécurité routière et pour améliorer l'état de la surface. Réfection de ponceau pour atteindre la cible de ponceaux en Mauvais et très mauvais état.	Rang Sainte-Anne Sud, Entre 30+000 et 01+520	4094003000000C	Souple	Non	Curatif	Planage et revêtement	--	420,400$	0.30	Simultanée	5,000 $	425,400 $
SCH-SANNEN-001	SCH-RT-4094004000	Année 3	Réfection de ponceau pour atteindre la cible de ponceaux en Mauvais et très mauvais état.	Rang Sainte-Anne Nord Ponceaux entre 01+110 et 01+220	4094004000000C	Souple	Non				0$	0.00	Palliatif	5,000 $	5,000 $
SCH-SMARC-001	SCH-RT-4099001000	Année 3	Réfection de ponceau pour atteindre la cible de ponceaux en Mauvais et très mauvais état.	Rang Saint-Marc Ponceau au 00+550	4099001000000C	Gravier	Non	--	--	--	0$	0.00	Palliatif	5,000 $	5,000 $
											4,437,400$			59,400 $	4,466,800 $

Section	Coût estimé par CIMA+	Coût estimé via le PIIRL	Coût estimé pour le règlement d'emprunt	Frais imprévu - 10%	Frais de financement - 10%	Total à demander
Tronçon 1	1 434 983.87 $	3 547 900.00 $	3 547 900.00 $	- $	- $	- $
Tronçon 2	240 231.50 $			- $	- $	- $
Tronçon 3	575 330.78 $			354 790.00 $	390 269.00 $	4 292 959.00 $
Tronçon 4	614 800.20 $	68 100.00 $	68 100.00 $	6 810.00 $	7 491.00 $	82 401.00 $
Frais déjà engendré	- $	- $	- $	- $	- $	180 405.00 $
Total	2 865 346.35 $	3 616 000.00 $	3 616 000.00 $	361 600.00 $	397 760.00 $	4 555 765.00 $
					Total arrondi	**4 500 000 $**